



Comment soutenir des pratiques adaptées aux enfants en matière de prévention et de déjudiciarisation

Activité d'apprentissage 2.2

Comment contribuer à la prévention des violations et d'autres pratiques touchant les enfants

Études de cas

Étude de cas n° 1 – République démocratique du Congo

Vous assistez avec votre collègue de la police nationale congolaise à une réunion sur la police de proximité dans un petit village. Après la réunion, l'ancien du village demande à s'entretenir en privé avec vous et votre collègue de la police de l'État hôte. L'ancien s'inquiète du fait qu'un homme d'affaires congolais bien connu soit venu dans le village pour offrir à des jeunes filles âgées de 15 à 18 ans des emplois à Kinshasa comme femmes de ménage et serveuses dans des restaurants qu'il possède, en leur promettant de bons salaires. L'ancien vous dit que les villageois sont très pauvres et que l'offre était alléchante. Cinq filles ont décidé d'accepter l'offre, espérant gagner de l'argent pour subvenir à leurs besoins et aider leurs familles dans le village.

Les filles sont parties depuis trois mois et ne sont jamais revenues. De plus, leurs familles sont sans nouvelles d'elles. Récemment, les villageois ont entendu des rumeurs selon lesquelles les filles auraient été envoyées à l'étranger pour travailler dans l'industrie du sexe. Leurs parents hésitent à informer la police, car ils craignent qu'on les accuse de négligence envers leurs filles. Ils se préoccupent de la sécurité de leurs filles, mais aussi de la réputation de la famille.

Tâche :

La police de l'État hôte vous demande de l'aider à élaborer une stratégie de prévention de la traite des enfants,

Utilisez le tableau fourni pour terminer la tâche.

Étude de cas n° 2 – Soudan du Sud

Vous vous rendez dans un camp de personnes déplacées près de Malakal dans le cadre de vos fonctions au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Au cours de votre visite, quelques femmes qui se disent responsables de groupe dans le camp vous approchent. Elles vous disent que deux filles âgées de 14 et 17 ans avaient été violées récemment, alors qu'elles ramassaient du bois de chauffage à l'extérieur du camp. Les filles avaient été agressées par deux hommes armés inconnus, qui se sont ensuite enfuis en emportant les ânes des victimes. Les femmes expliquent qu'il n'y a pas de bois de chauffage dans le camp et que les familles doivent aller chercher du bois à l'extérieur du camp pour pouvoir cuisiner. Les familles des filles ont signalé le crime à l'autorité de gestion du camp, mais aucune mesure n'a été prise. Les filles ont reçu des soins médicaux, mais sont naturellement bouleversées et traumatisées.

Tâche :

La police de l'État hôte vous demande de l'aider à élaborer une stratégie de prévention de la violence sexuelle contre les filles et les garçons.

Utilisez le tableau fourni pour terminer la tâche.

Étude de cas n° 3 – Mali

Vous êtes déployé à Mopti, dans le centre du Mali, dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Les attaques répétées dans le nord de la région ont suscité plusieurs inquiétudes parmi la population vivant dans le sud. Les communautés craignent que des adolescent(e)s soient recruté(e)s et utilisé(e)s par toutes les parties au conflit, étant donné l'intensification de la violence, la fermeture des écoles secondaires et la présence de nombreux adolescent(e)s désœuvré(e)s dans les alentours.

Tâche :

La police de l'État hôte vous demande de l'aider à élaborer une stratégie de prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les forces et les groupes armés.

Utilisez le tableau fourni pour terminer la tâche.

Étude de cas n° 4 – Afghanistan

Vous avez récemment rejoint vos collègues de la police des Nations Unies au sein de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Au cours des trois dernières semaines, la police de l'État hôte a mené plusieurs raids et opérations au cours desquels plusieurs adolescents ont été arrêtés pour avoir prétendument volé de l'opium et l'avoir passé en contrebande. Les adolescents auraient volé la drogue dans des entrepôts illégaux pendant la nuit, pour la revendre ensuite aux contrebandiers. Les familles des garçons ont demandé de l'aide, car elles n'ont pas eu de nouvelles de leurs fils depuis des semaines. Lors d'une visite récente au centre de détention du principal poste de police, vous avez appris que les garçons étaient détenus depuis plusieurs semaines dans des conditions déplorable.

Tâche :

La police de l'État hôte vous demande de l'aider à élaborer une stratégie de prévention de l'utilisation d'enfants dans des activités criminelles.

Utilisez le tableau fourni pour terminer la tâche.

Module 2 – Comment soutenir des pratiques adaptées aux enfants en matière de prévention et de déjudiciarisation



NOTE aux instructeur(trice)s: Distribuez le tableau ci-dessous aux participant(e)s. Ils et elles doivent l'utiliser pour achever la tâche correspondant à chaque étude de cas. Informez les participant(e)s que le texte en italiques ne sert qu'à les guider. Rappelez aux participants que l'objectif de l'exercice est d'aider la police de l'État hôte à élaborer un tel plan. Encouragez les participants à être précis dans leurs réponses afin de permettre une discussion et un apprentissage plus riches.

Analyse du problème	<i>Quel problème doit être abordé ? Quel objectif la stratégie s'efforce-t-elle d'atteindre ?</i>
Groupes cibles	<i>Quels groupes seront ciblés par la stratégie de prévention ?</i>
Acteurs impliqués	<i>Quels acteurs doivent être impliqués ? Comment se coordonneront-ils ?</i>
Activités de prévention	<i>Quelles sont les principales activités à mettre en œuvre ?</i>
Ressources	<i>Quelles sont les ressources disponibles (budget, personnel) ?</i>
Cadre temporel	<i>Combien de temps faudra-t-il pour mettre en œuvre la stratégie ?</i>
Évaluation	<i>Comment la stratégie sera-t-elle suivie et évaluée ? Comment le succès sera-t-il mesuré ?</i>

Études de cas – Réponses suggérées

Études de cas n° 1 – République démocratique du Congo

Éléments d'une stratégie de prévention

Analyse du problème :

Les mesures viseront à réduire le risque de traite et d'exploitation sexuelle des filles (en tenant compte du fait que les garçons peuvent aussi être victimes de ces crimes). Mettre l'accent sur ce village, mais prendre en compte d'autres villages de la région. Il est important de comprendre les facteurs d'incitation et d'attraction, ainsi que les dispositions du droit national concernant ces crimes. Le fait que l'ancien est venu vous faire part de ses préoccupations à ce sujet est un signe positif indiquant que la communauté se soucie de ses enfants.

Groupes cibles :

Les filles (et les garçons) de ce village et des autres villages de la région

Acteurs impliqués :

Garçons et filles, en passant par des groupes d'enfants et des écoles

Parents, personnes ayant la charge d'enfants

Autorités officielles : police de l'État hôte, enseignant(e)s, travailleuses et travailleurs sociaux, médias, secteur privé

Autorités non officielles : responsables locaux, chefs religieux, groupes de femmes et ONG présentes dans la région

Acteurs internationaux : personne référente en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies et conseiller et conseillère pour la protection de l'enfance, organismes des Nations Unies et ONG internationales

L'analyse nécessitera les compétences spécialisées d'**acteurs sociaux** pour s'assurer que les mesures préventives sont prises sur la base d'une analyse solide des causes profondes.

Activités de prévention :

Les éventuelles mesures préventives menées par la police de l'État hôte comprennent notamment :

- La participation des enfants est très importante ; les adolescents et les adolescentes jouent un rôle essentiel dans la prévention de la traite des enfants. Renforcer leurs capacités à repérer les risques et à adopter des stratégies

d'adaptation qui les atténuent. Il importe d'adopter une approche selon laquelle les enfants ne sont pas considérés comme les objets mais plutôt comme les sujets de la prévention, en étant des agents critiques dans la stratégie de prévention.

- Soutenir la police de l'État hôte dans les activités de police de proximité, les patrouilles, la participation et la sensibilisation de la communauté et la collecte d'informations pertinentes en vue d'une intervention d'alerte rapide.
- Soutenir la police de l'État hôte dans l'identification des réseaux criminels et la prévention de la traite des enfants et de la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'encontre des enfants.
- Réunions communautaires pour examiner la question, recenser des indicateurs utiles et des mesures envisageables.
- Visites dans les écoles pour sensibiliser les élèves et les enseignant(e)s à la traite des enfants et à d'autres enjeux similaires, en soulignant également les mesures à prendre en cas de doute.
- Rencontres avec les chefs de village et d'autres responsables locaux pour les sensibiliser au problème et s'assurer qu'ils soient vigilants à l'avenir.
- La collaboration avec les organisations de la société civile et les services sociaux sera essentielle pour soutenir les efforts de la police et faire en sorte qu'elle puisse jouer son rôle spécialisé.
- Collaborer avec les médias de la région (en particulier la radio et les cybercafés) pour sensibiliser la population et suggérer des mesures à prendre en cas de doute.
- Échanges similaires avec les personnes travaillant dans le domaine du transport, dont les chauffeurs et les chauffeuses de bus et de taxi et les transporteurs et les transporteuses de marchandises, pour les sensibiliser aux risques, aux signes à observer et aux mesures à prendre en cas de doute.
- Inclure tous les autres acteurs concernés de la région.

La police des Nations Unies peut apporter son soutien à la police de l'État hôte sous forme d'activités de formation, de conseil et d'encadrement dans le cadre de l'approche et de la stratégie adoptées en matière de suivi de la question.

Ressources :

Beaucoup peut être fait avec des ressources limitées, mais cela exige d'investir du temps et des ressources humaines et de créer des liens. La police de l'État hôte doit se doter d'une stratégie de police de proximité pour s'engager dans cette voie avec l'aide d'une équipe multidisciplinaire, en collaboration avec les acteurs sociaux et de la justice, ainsi qu'avec les parties prenantes officielles et non officielles. Si des ressources sont disponibles, il pourrait être utile de produire des affiches, des brochures

et d'autres supports de sensibilisation et d'assurer une certaine présence dans les médias sociaux.

Mise en œuvre (y compris le cadre temporel) :

Des réunions régulières avec différents groupes communautaires ; des sessions de sensibilisation à l'intention des étudiants et étudiantes et des visites dans les écoles de la région. Le renforcement des capacités des différents acteurs et actrices de la communauté concernée devrait faire partie des programmes pour permettre à la communauté d'organiser des activités et les poursuivre régulièrement tout au long de l'année jusqu'à ce que le phénomène semble maîtrisé.

Évaluation :

Suivre le nombre de filles (et de garçons) qui acceptent les offres d'emploi de l'homme d'affaires et d'autres personnes. Si le nombre continue de diminuer tout au long de la période de mise en œuvre de la stratégie, on pourra alors supposer que la stratégie est efficace.

Étude de cas n° 2 – Soudan du Sud

Éléments d'une stratégie de prévention

Analyse du problème :

Les mesures viseront à empêcher d'autres enfants de la région d'être victimes de crimes similaires. Se concentrer sur ce camp, mais prendre en compte d'autres camps et villages de la région, car les enfants qui y vivent peuvent être exposés à des risques similaires. L'important est de bien comprendre les facteurs d'incitation et d'attraction, ainsi que les dispositions du droit interne relatives à ces crimes. Le fait que des femmes dirigeantes vous aient approché(e) concernant cette question est un signe positif indiquant que la communauté se soucie de ses enfants.

Groupes cibles :

Les femmes et les filles du camp et d'autres camps et villages de la région

Acteurs impliqués :

Garçons et filles, en passant par des groupes d'enfants et des écoles

Parents, personnes ayant la charge d'enfants

Autorités officielles : police de l'État hôte, autorités chargées de la gestion des camps

Autorités non officielles : responsables locaux, chefs religieux, groupes de femmes et ONG présentes dans la région

Acteurs internationaux : personne référente en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies, conseiller et conseillère pour la protection de l'enfance, organismes compétents des Nations Unies et ONG internationales

L'analyse nécessitera les compétences spécialisées d'**acteurs sociaux** pour s'assurer que les mesures préventives soient prises sur la base d'une analyse solide des causes profondes.

Activités de prévention :

Les éventuelles mesures préventives menées par la police de l'État hôte comprennent notamment :

- La participation des enfants est très importante ; les adolescents et les adolescentes jouent un rôle essentiel dans la prévention de la violence sexuelle : renforcer leurs capacités à repérer les risques et à adopter des stratégies d'adaptation qui les atténuent. Il importe d'adopter une approche selon laquelle les enfants ne sont pas considérés comme les objets mais plutôt comme les sujets de la prévention, en étant des agents critiques dans la stratégie de prévention.

- Recommander des patrouilles (conjointes) de la police de l'État hôte ou de la police civile ou militaire des Nations Unies aux alentours du camp afin de sécuriser la zone. Au cas où des patrouilles auraient déjà lieu, recommander d'évaluer si une augmentation de leur fréquence se rend nécessaire.
- Conseiller à l'autorité de gestion du camp d'envisager l'installation de cuisinières à énergie solaire ou la fourniture du bois de chauffage ou d'autres types de combustible pour permettre aux résident(e)s du camp de cuisiner sans être obligé(e)s d'aller à l'extérieur du camp.
- Recommander l'organisation d'activités de sensibilisation dans le camp pour aider les résident(e)s à mieux comprendre les risques auxquels les enfants sont exposés. Les parents devraient éviter d'envoyer leurs filles chercher seules du bois de chauffage ; elles devraient toujours être accompagnées afin de décourager toute agression. Les résident(e)s du camp devraient s'en charger eux-mêmes.
- Les Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire exigent que tous les groupes d'assistance humanitaire jouent pleinement leur rôle dans la protection de l'enfance. Le conseiller ou la conseillère pour la protection de l'enfance devrait établir des liens avec les parties prenantes concernées afin de promouvoir des mesures de protection de l'enfance dans la gestion du camp. La communication de l'information aux conseillers et aux conseillères pour la protection de l'enfance peut enclencher ce processus de suivi.
- Un point positif ressort du ramassage du bois à l'extérieur du camp : c'est une occasion pour les femmes et les filles de se fréquenter, loin du regard des hommes et des garçons. Par conséquent, des solutions devraient être soigneusement examinées et élaborées avec la participation des femmes et des filles ; il faut que les solutions soient instructives et que les femmes et les filles se les approprient sans perdre d'avantages importants pour elles dans l'organisation de leur vie. Des garanties et une formation sont nécessaires en ce qui concerne les interactions entre la police de l'État hôte et les filles.
- Des rencontres devraient aussi être organisées avec des hommes, qu'ils soient chefs officiels ou non officiels, afin de les sensibiliser à la question et s'assurer qu'ils soient vigilants à l'avenir. L'éducation joue un rôle prépondérant dans la prévention des crimes contre les enfants ; il est essentiel de sensibiliser la population à la présence des risques (dans ce cas, les risques auxquels les filles sont exposées si elles quittent le camp), mais aussi de prévenir l'occurrence du risque.
- Promouvoir l'application du principe de responsabilité comme mesure préventive, notamment en veillant à ce que les affaires ne soient pas réglées

de manière informelle par des versements d'argent, mais qu'elles fassent réellement l'objet de poursuites par le système de justice. Recommander que les auteurs de ces crimes s'engagent auprès des communautés dont ils sont issus pour s'attaquer au contexte susceptible d'avoir facilité la commission de tels crimes.

- La collaboration avec les organisations de la société civile et les services sociaux sera essentielle pour soutenir les efforts et veiller à ce que la police puisse jouer son rôle spécialisé.

La police des Nations Unies peut apporter son soutien à la police de l'État hôte sous forme d'activités de formation, de conseil et d'encadrement dans le cadre de l'approche et de la stratégie adoptées en matière de suivi de la question. De plus, il y aurait lieu d'envisager l'implication des forces de sécurité ou paramilitaires compte tenu de la présence d'individus armés.

Ressources :

Beaucoup peut être fait avec des ressources limitées, mais cela exige d'investir du temps et des ressources humaines et de créer des liens. La police doit se doter d'une stratégie de police de proximité pour s'engager dans cette voie avec l'aide d'une équipe multidisciplinaire, en collaborant avec les acteurs sociaux et de la justice, ainsi qu'avec les parties prenantes officielles et non officielles. Si des ressources sont disponibles, il pourrait être utile de produire des affiches, des brochures et du matériel de sensibilisation. Aussi, un partenariat pourrait être établi avec les résident(e)s du camp, l'autorité de gestion du camp et la société civile pour mettre du bois de chauffage et d'autres types de combustible à la disposition du camp.

Mise en œuvre (y compris le cadre temporel) :

Réunions quotidiennes avec différents groupes communautaires ; activités de sensibilisation menées régulièrement afin de sensibiliser les résident(e)s aux risques posés. Coordination entre les résident(e)s du camp afin de créer des groupes de ramassage à l'extérieur du camp. Coordination avec la police de l'État hôte et les services de sécurité du camp pour augmenter la fréquence des patrouilles dans les alentours pendant une période déterminée.

Évaluation :

Faire un suivi de la perception des femmes et des enfants concernant dans la zone ciblée. Le succès ne devrait pas être mesuré à l'aune d'une diminution du nombre d'incidents, car tout signalement supplémentaire de la part des résident(e)s du camp peut signifier une plus grande confiance dans le système, plutôt qu'une augmentation des atteintes à la sécurité.

Étude de cas n° 3 – Mali

Éléments d'une stratégie de prévention

Analyse du problème :

Les mesures viseront à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par des forces et des groupes armés. Se concentrer sur cette communauté, mais aussi sur d'autres villages de la région, et tenir compte du fait que les garçons comme les filles sont exposés à des risques. L'important est de comprendre les facteurs d'incitation et d'attraction, ainsi que les dispositions du droit interne relatives à ces crimes. Le fait que les communautés ont exprimé leurs craintes à ce sujet est un signe positif indiquant que la communauté se soucie de ses enfants.

Groupes cibles :

Les filles et les garçons des villages de la région

Acteurs impliqués :

Filles et garçons, en passant par des groupes d'enfants et des écoles

Parents, personnes ayant la charge d'enfants

Autorités officielles : police de l'État hôte, travailleuses et les travailleurs sociaux et médias

Autorités non officielles : responsables locaux, chefs religieux, groupes de femmes et ONG présentes dans la région

Acteurs internationaux : personne référente en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies (et de la Force), conseiller et conseillère pour la protection de l'enfance, organismes compétents des Nations Unies et ONG internationales dans la région

L'analyse nécessitera les compétences spécialisées d'**acteurs sociaux** pour s'assurer que les mesures préventives soient prises sur la base d'une analyse solide des causes profondes.

Activités de prévention :

Les éventuelles actions préventives menées par la police de l'État hôte comprennent notamment :

- La participation des enfants est très importante ; les adolescents et les adolescentes, jouent un rôle essentiel dans la prévention du recrutement et de l'utilisation des enfants par les forces ou les groupes armés. Renforcer leurs

capacités à repérer les risques et à adopter des stratégies d'adaptation qui les atténuent. Il importe d'adopter une approche selon laquelle les enfants ne sont pas considérés comme les objets mais plutôt comme les sujets de la prévention, en étant des agents critiques dans la stratégie de prévention.

- Diverses actions en matière de planification et d'alerte rapide (voir activité d'apprentissage 4.1) sont valables en ce qui concerne la préparation, le renforcement des capacités et la sensibilisation.
- Recommander des patrouilles (conjointes) par la police de l'État hôte ou la police civile ou militaire des Nations Unies afin de sécuriser la zone. Au cas où des patrouilles auraient déjà lieu, recommander d'évaluer si une augmentation de leur fréquence se rend nécessaire.
- Recommander la mise en œuvre d'activités de sensibilisation dans les villages pour aider les résidents à mieux comprendre les risques auxquels les enfants sont exposés et les solutions possibles.
- Rencontrer les chefs et les autres responsables locaux pour les sensibiliser à la question et s'assurer qu'ils soient vigilants à l'avenir.
- Collaborer avec les médias de la région (éventuellement les médias sociaux, la radio et les cybercafés) afin de sensibiliser la population et suggérer des mesures à prendre en cas de doute concernant d'éventuels signes de recrutement ou d'utilisation d'enfants par les groupes armés, et la responsabilité pénale des recruteurs.
- La collaboration avec les organisations de la société civile et les services sociaux sera essentielle pour soutenir les efforts de la police et faire en sorte qu'elle puisse jouer son rôle spécialisé.
- Les filles, bien qu'elles soient rarement utilisées dans les combats au Mali, sont parfois recrutées pour d'autres tâches, par exemple l'esclavage sexuel et la cuisine. Dans les activités de sensibilisation, il importe de prêter attention aux risques auxquels sont exposés les filles comme les garçons, et de ne pas limiter la stratégie de prévention aux garçons seulement.
- Les Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire exigent que tous les groupes d'assistance humanitaire jouent pleinement leur rôle dans la protection de l'enfance. Le conseiller ou la conseillère pour la protection de l'enfance devrait avoir pour tâche d'établir des liens avec les parties prenantes concernées afin de plaider en faveur de la protection de l'enfance dans des situations de déplacement. La communication de l'information aux conseillers et aux conseillères pour la protection de l'enfance peut enclencher ce processus de suivi.
- D'autres solutions que l'emploi et la scolarisation devraient également être privilégiées.

La police des Nations Unies peut apporter son soutien à la police de l'État hôte sous forme d'activités de formation, de conseil et d'encadrement dans le cadre de l'approche et de la stratégie adoptées en matière de suivi de la question.

Ressources :

Beaucoup peut être fait avec des ressources limitées, mais cela exige d'investir du temps et des ressources humaines et de créer des liens. La police doit se doter d'une stratégie de police de proximité pour s'engager dans cette voie avec l'aide d'une équipe multidisciplinaire, en collaboration avec les acteurs sociaux et de la justice, ainsi qu'avec les parties prenantes officielles et non officielles. Si des ressources sont disponibles, il pourrait être utile de produire des affiches, des brochures et du matériel de sensibilisation.

Mise en œuvre (y compris le cadre temporel) :

Réunions quotidiennes avec les différents groupes communautaires ; activités de sensibilisation menées régulièrement dans les villages et alentour pour sensibiliser les résidents aux risques posés. Coordination avec la police de l'État hôte et les responsables locaux pour effectuer une patrouille dans les alentours pendant une période déterminée.

Évaluation :

Faire un suivi de la perception des résident(e)s concernant la sécurité dans la région ciblée. Le succès ne devrait pas être mesuré à l'aune d'une diminution du nombre d'incidents, car tout signalement supplémentaire de la part des résident(e)s peut signifier une plus grande confiance dans le système, plutôt qu'une augmentation des atteintes à la sécurité.

Étude de cas n° 4 – Afghanistan

Éléments d'une stratégie de prévention

Analyse du problème :

Les mesures viseront à empêcher les enfants d'entrer en conflit avec la loi et d'être utilisés par des groupes criminels. Se concentrer sur cette communauté, mais prendre en compte également d'autres villages alentour, car les enfants peuvent aussi être exposés à des risques similaires. L'important est de comprendre les facteurs d'incitation et d'attraction, ainsi que les dispositions du droit interne relatives à ces crimes. Le fait que les familles des garçons ont exprimé leurs craintes quant à la situation de leurs fils est un signe positif indiquant que la communauté se soucie de ses enfants. La façon dont la police de l'État hôte a géré l'arrestation devrait également être examinée à la lumière des procédures encadrant les interactions avec les enfants ayant affaire à la loi.

Groupes cibles :

Les enfants vivant dans les villages de la région. Envisager la possibilité que les filles peuvent aussi être utilisées dans ces programmes, bien que les premiers indicateurs suggèrent que le groupe cible est composé uniquement de garçons.

Acteurs impliqués :

Les enfants (en particulier les garçons), en passant par des groupes d'enfants et les écoles

Parents, personnes ayant la charge d'enfants

Autorités officielles : police de l'État hôte, travailleuses et les travailleurs sociaux, médias (en particulier les sites de médias sociaux fréquentés régulièrement par les adolescents, en particulier les garçons, et les cybercafés)

Les autorités non officielles : responsables locaux, chefs religieux, groupes de femmes et ONG dans la région

Les acteurs internationaux : personne référente en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies et conseiller et conseillère pour la protection de l'enfance, organismes compétents des Nations Unies et ONG internationales

L'analyse nécessitera les compétences spécialisées d'**acteurs sociaux**, afin d'intégrer toute mesure de prévention dans une analyse pertinente des causes profondes.

Activités de prévention :

Les éventuelles actions préventives menées par la police de l'État hôte comprennent notamment :

- La participation des enfants est très importante ; les adolescents et les adolescentes jouent un rôle essentiel dans la prévention de la criminalité : renforcer leurs capacités à repérer les risques d'entrer en conflit avec la loi et à adopter de nouvelles stratégies pour leur bien-être. Il importe d'adopter une approche selon laquelle les enfants ne sont pas considérés comme les objets, mais plutôt comme les sujets de la prévention, en étant des agents critiques dans la stratégie de prévention.
- Recommander des patrouilles (conjointes) de la police de l'État hôte ou de la police civile ou militaire des Nations Unies afin de sécuriser la zone. Au cas où des patrouilles auraient déjà lieu, recommander d'évaluer si une augmentation de leur fréquence se rend nécessaire.
- Recommander la mise en œuvre d'activités de sensibilisation dans les villages où vivent ces enfants pour aider les résident(e)s à mieux comprendre les risques et les solutions possibles.
- Rencontre avec les chefs et autres responsables locaux afin de les sensibiliser à la question et les encourager à participer aux programmes de prévention et de réadaptation, notamment pour comprendre comment les enfants sont devenus la cible d'exploitation par des passeurs sans scrupules, plutôt que d'adopter des approches répressives.
- Collaborer avec les médias de la région (éventuellement la radio et les cybercafés, ainsi que les médias sociaux) pour sensibiliser les adolescent(e)s et leur suggérer d'autres moyens de gagner de l'argent, afin d'empêcher les enfants d'entrer en conflit avec la loi.
- La collaboration avec les organisations de la société civile et les services sociaux sera essentielle pour soutenir les efforts et veiller à ce que la police puisse jouer son rôle spécialisé.
- La mobilisation du secteur privé est également importante. D'autres possibilités que l'emploi et la scolarisation devraient également être privilégiées.

La police des Nations Unies peut apporter son soutien à la police de l'État hôte sous forme d'activités de formation, de conseil et d'encadrement dans le cadre de l'approche et de la stratégie adoptées en matière de suivi de la question.

Ressources :

Beaucoup peut être fait avec des ressources limitées, mais cela exige d'investir du temps et des ressources humaines et de créer des liens. La police de l'État hôte doit se doter d'une stratégie de police de proximité pour s'engager dans cette voie avec l'aide d'une équipe multidisciplinaire, en collaboration avec les acteurs sociaux et

de la justice, ainsi qu'avec les parties prenantes officielles et non officielles. Si des ressources sont disponibles, il pourrait être utile de produire des affiches, des brochures et du matériel de sensibilisation. Il est également important de proposer d'autres activités aux adolescent(e)s désœuvrés, par exemple, des activités productrices de revenus, une formation professionnelle et une scolarisation, qui peuvent être encouragées par les programmes existants gérés par l'État hôte, les Nations Unies et d'autres organismes internationaux.

Mise en œuvre (y compris le cadre temporel) :

Réunions régulières avec différents groupes communautaires ; activités de sensibilisation dans les villages et les alentours afin de sensibiliser les résident(e)s (y compris les enfants) aux risques d'être contraints de se livrer à des activités criminelles. Coordination avec la police de l'État hôte et les responsables locaux pour effectuer une patrouille dans les alentours pendant une période déterminée.

Évaluation :

Faire un suivi de la perception des résident(e)s concernant la sécurité dans la région ciblée. Le succès ne devrait pas être mesuré à l'aune de la diminution du nombre d'incidents, car tout signalement supplémentaire de la part des résident(e)s peut signifier une plus grande confiance dans le système, plutôt qu'une augmentation des atteintes à la sécurité.